



PROCES-VERBAL

Commission Régionale U6 / U11

Réunion du : Lundi 28 Mars 2022

Présidence : M. PERFETTI Jean-Claude

Présent(s) : MM CRISTOFARI Paul – PAOLI Daniel - MME PERI Jeanne

Absent(s) :

Excusé(s) :

Assiste(nt) :

DERNIERS PLATEAUX DE RATTRAPAGE DU SAMEDI 9 AVRIL

2022

U6 À U9

DE 10H À 13H30

Centre de BALAGNE :

Stade de STA REPARATA

Club organisateur : AS STA REPARATA

Clubs convoqués : AS STA REPARATA / FC BALAGNE / JS CALVI / JS MONTICELLO / FC U NIOLU

Centre de BASTIA I :

Stade du BASTIO

Club organisateur : AS FURIANI AGLIANI

Clubs convoqués : AS FURIANI AGLIANI / USC.CORTE PTE LECCIA / SC BASTIA CAPI CORSU / EC.BASTIA SUD / FC BASTIA BORGIO

Centre de BASTIA II :

Stade de MORIANI

Club organisateur : FC COSTA VERDE

Clubs convoqués : FC COSTA VERDE / AS CASINCA / AS NEBBIU C.D'ORU / FJE BIGUGLIA / GALLIA.C.LUCCIANA / ASC PIEVE DI LOTA

RAPPEL

U6 – U7 : DE 10H À 11H30

U8 – U9 : DE 11H30 À 13H30

DERNIERS PLATEAUX DE RATTRAPAGE DU SAMEDI 9 AVRIL

2022

U10 À U11

DE 10H À 13H

PLATEAU A :

Centre de BALAGNE :

Stade de STA REPARATA

Club organisateur : AS STA REPARATA

Clubs convoqués : AS STA REPARATA / FC BALAGNE / JS CALVI

PLATEAU B :

Stade de BORGIO

Club organisateur : FC BASTIA BORGIO

Clubs convoqués : FC BASTIA BORGIO / SC BASTIA / ASC PIEVE DI LOTA (2 équipes) / AS NEBBIU C.D'ORU / FC COSTA VERDE

PLATEAU C :

Stade de LUCCIANA

Club organisateur : GALLIA.C.LUCCIANA

Clubs convoqués : GALLIA.C.LUCCIANA / EC BASTIA SUD / FJE BIGUGLIA (3 équipes) / AS CASINCA (2 équipes)

PLATEAU D :

Stade de VESCOVATO

Club organisateur : AS CASINCA

Clubs convoqués : AS CASINCA / USC.CORTE PTE LECCIA / ASC PIEVE DI LOTA (2 équipes) / FJE BIGUGLIA (2 équipes) / AS FURIANI AGLIANI / SC BASTIA (Féminines)

RAPPELS

Tous les plateaux de la saison 2021/2022 seront programmés le samedi matin de 10H30 à 12H30

Les clubs sont informés qu'ils doivent participer uniquement aux plateaux sur lesquels ils sont convoqués.

Les clubs ne peuvent organiser des plateaux sans l'accord de la Commission (demande à faire par courrier ou mail)

En cas d'infraction au règlement ci-dessus mentionné, le club recevant ou organisateur et le club participant seront respectivement sanctionnés **d'une amende de 150 Euros.**

ARBITRAGE OBLIGATOIRE EN U11 SOUS PEINE D'AMENDE.

GESTION EN CAS D'INTEMPERIES

Le bon déroulement des plateaux est à l'appréciation du club organisateur.

Dans l'impossibilité du déroulement de celui-ci, le club organisateur est dans l'obligation d'en informer les clubs et la Commission (éviter les déplacements inutiles).

Changement d'installations (terrains)

Les clubs possédant plusieurs terrains sont dans l'obligation d'informer la Ligue (assurance) et les clubs concernés au plus tard le mardi soir (mercredi convocations des enfants).